

# Retraites, le progrès social est à l'opposé du projet de Macron

COMMUNIQUÉ CGT FONCTION PUBLIQUE — MONTREUIL > 3 NOVEMBRE 2022

**E**N DÉPIT DE L'OPPOSITION unanime des organisations syndicales, le président de la République persiste et signe : il faudra travailler plus longtemps pour partir à la retraite et ce, dès l'année prochaine !

Il confirme ainsi sa vision égocentrée et autoritaire du pouvoir.

Rappelons pourtant que, ni aujourd'hui, ni dans un horizon compris entre 15 et 50 ans, l'équilibre financier des retraites n'est en péril, ce que confirment la plupart des scénarios envisagés par le Conseil d'orientation des retraites dans son dernier rapport.

Rappelons également les dégâts occasionnés par les réformes mises en œuvre — notamment par Sarkozy puis Hollande — qui s'inspiraient du même dogme libéral.

Comme pour tous les salarié-es, le bilan pour les fonctionnaires est accablant.

## PLUSIEURS ÉLÉMENTS L'ILLUSTRENT PARFAITEMENT :

- Depuis 2010, **l'âge effectif de départ** à la retraite a reculé en moyenne de 1 an et 11 mois pour les agent-es des trois versants.

- Lorsqu'on regarde la seule catégorie active, celle regroupant les métiers pénibles, le constat est encore plus consternant puisque les personnels qui en relèvent partent **en moyenne 2 ans et 5 mois plus tard !** Beau résultat, vraiment, en à peine plus de 10 ans...

Au minimum, on est en droit d'espérer que cet allongement considérable de la carrière a conduit à de meilleurs niveaux de pension. Or ce n'est pas le cas. Sur la même période, le taux de remplacement moyen a baissé de près de 1 %.

- Qu'en est-il du taux de cotisation ?

Jusqu'en 2010, celui-ci était de 7,85 % du traitement brut.

**Aujourd'hui, il se situe à 11,10 %.**

Pour mieux appréhender ce que représente cette augmentation considérable, cela revient à dire que, lorsqu'il a effectué 31 ans de carrière, un fonctionnaire aura consacré en cotisations l'équivalent d'1 an de salaire supplémentaire à payer sa retraite !

**Travailler plus longtemps quel qu'en soit le prix pour sa santé, cotiser beaucoup plus pour des pensions amoindries, cette conception de la justice et du progrès n'est définitivement pas celle de la CGT !**

À l'opposé de cette spirale de reculs sociaux, la CGT est porteuse de propositions ambitieuses pour améliorer notre système de retraite par répartition.

À partir du socle constitué par la garantie d'une retraite à taux plein à 60 ans pour une carrière complète, notre organisation syndicale a bâti, sur le plan interprofessionnel, un large projet revendicatif.

S'agissant spécifiquement de la Fonction publique, nous avons travaillé de nombreuses mesures qui, de la pénibilité à la retraite progressive en passant par l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration des primes dans le calcul de la pension pour en citer quelques-unes, constituent une base sur laquelle la CGT Fonction publique est disponible sans délai pour de véritables négociations. Nous réaffir-

mons en particulier notre attachement au Code des pensions civiles et militaires, à la CNRACL, à l'IRCANTEC et au FSPOEIE.

C'est l'objet du document que la CGT remettra ce jour aux représentants du ministre en charge de la Fonction publique.

Ceux-ci vont devoir apporter un certain nombre de précisions indispensables.

Les questions que nous soulevons – et d'autres – sont-elles réellement ouvertes à la discussion ?

Si c'est bien le cas, des conditions élémentaires sont à remplir : du temps pour traiter ces dossiers avec l'attention requise, une méthodologie avec une visibilité sur les thématiques à aborder et les réunions qui y seront consacrées, l'articulation avec les séquences interprofessionnelles.

Responsable et ouverte au dialogue, notre organisation ne servira pas, en revanche, de caution à une fausse concertation où tout serait ficelé d'avance et en particulier le recul de l'âge légal, mesure de classe pénalisant les travailleuses et travailleurs ayant démarré leur carrière le plus tôt et qui sont aussi pour beaucoup les moins bien rémunérés et celles et ceux exerçant les métiers les plus pénibles. Nous refusons de même le scénario d'un allongement de la durée de cotisation.

**S'il se confirme que le pouvoir exécutif s'obstine à un passage en force dans un calendrier très resserré, la CGT prendra ses responsabilités et, avec les autres organisations syndicales qui le souhaitent, elle construira le rapport de force pour mettre en échec un projet néfaste pour la grande majorité de la population.**